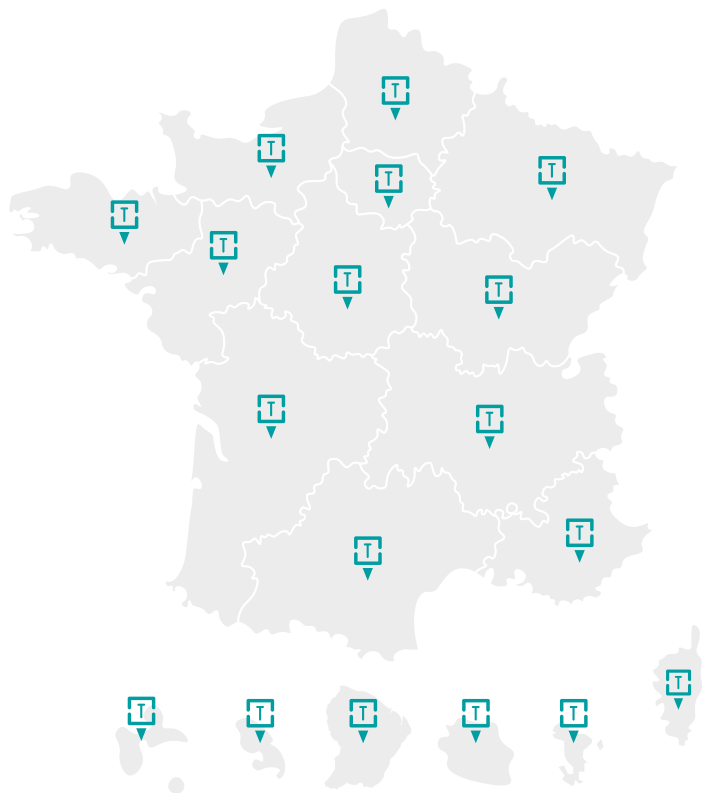


**IL Y A TOUJOURS UNE ASSOCIATION  
TRANSITIONS PRO PRÈS DE CHEZ VOUS !**



**TRANSITIONS**  
PRO Partenaire  
d'avenir

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur  
[www.transitionspro.fr](http://www.transitionspro.fr)

Création : J'articule ©Getty

**TRANSITIONS**  
PRO Partenaire  
d'avenir

**AVEC [TRANSITIONS COLLECTIVES]  
J'AIDE MES SALARIÉS À SE RECONVERTIR**

Financé par



**Vous souhaitez anticiper les mutations de votre marché du travail ? Vous devez opérer une restructuration à court terme ?** Le dispositif Transitions collectives – ou TransCo – permet aux entreprises de proposer à leurs salariés dont l'emploi est concerné d'acquérir des compétences recherchées dans leur bassin d'emploi, en vue de changer de métier. **C'est aussi une opportunité pour les entreprises qui ont des besoins en compétences.**

## La reconversion professionnelle des salariés, plus que jamais une solution d'avenir pour l'entreprise !

### TRANSICO, C'EST :



**DES PERSPECTIVES D'EMPLOI À LA CLÉ POUR VOS SALARIÉS EN RECONVERSION**

- Grâce à l'obligation de se former à un métier porteur\* dans leur bassin d'emploi.
- Grâce à la possibilité pour vos salariés de réaliser des stages découverte et immersion en entreprises afin de conforter leur choix.
- Grâce à la mise en relation avec des entreprises ayant des besoins en compétences correspondant aux métiers porteurs, via les plateformes territoriales.



**UNE SOLUTION D'AVENIR DANS VOS MESURES DE RECLASSEMENT**

Avec TransCo, vous avez la possibilité de proposer un parcours de reconversion professionnelle aux salariés volontaires dont les emplois vont être supprimés, dans le cadre d'un congé de mobilité.



**UN DIALOGUE SOCIAL APAISÉ**

En impliquant les instances représentatives du personnel dans la mise en place du dispositif, vous favorisez un dialogue social qui contribue à la pérennisation de l'activité et des emplois.



**UN DISPOSITIF INCLUSIF DES PUBLICS LES MOINS QUALIFIÉS**

La prise en charge de la certification CléA, relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles, permet à vos salariés les moins qualifiés d'obtenir une mise à niveau préalable à la reconversion professionnelle.



**UNE MISE EN ŒUVRE FACILITÉE...**

Les entreprises de moins de 300 salariés ont juste à déposer la liste des emplois fragilisés (avec document de consultation si elles ont un CSE) auprès de l'association Transitions Pro de leur région. Pas d'obligation à recourir à un accord GEPP.



**ET SUR MESURE**

Avec TransCo, vous accédez à un accompagnement dédié pour une mise en œuvre à votre rythme.



\* Il s'agit soit d'un métier émergent issu de nouvelles activités professionnelles en plein essor, soit d'un métier en tension dans des secteurs d'activité qui, traditionnellement, peinent à recruter. La liste des métiers porteurs se trouve sur le site de votre Préfecture de région.

## Un parcours financièrement sécurisé

Les coûts de formation et de rémunération du salarié sont totalement pris en charge. L'entreprise y contribue, éventuellement, en fonction de sa taille.

## Un accompagnement personnalisé

Transitions Pro vous accompagne en tant qu'experte métier du dispositif TransCo auprès des entreprises et des salariés en reconversion.

Partenaire des OPCO et des Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP), Transitions Pro est un apporteur de solutions dans la gestion des compétences des entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité.

**120 Délégués à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles (DARP), déployés au niveau départemental et régional, viennent à votre rencontre.**

Ce réseau a pour mission d'accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques pour repérer les enjeux RH de l'entreprise, échanger, suivre et faciliter la démarche de Transitions collectives de l'entreprise.

**Pour vous permettre d'accéder à une compréhension complète des enjeux liés à la mise en place du dispositif TransCo au regard de vos besoins spécifiques**



**RENCONTRONS-NOUS !**